



SALAIRE DE L'APPRENTI

(base de rémunération au 1er octobre 2021)

Rémunération mensuelle brute de la 1ère année			
16-17 ans *	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
429.16 €	683.47 €	842.42 €	1,589.47 €
Rémunération mensuelle brute de la 2ème année			
39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
619.89 €	810.63 €	969.57 €	1,554.58 €
Rémunération mensuelle brute de la 3ème année			
55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC
874.21 €	1,064.94 €	1,239.78 €	1,589.47 €

En cas de changement de catégorie d'âge de l'apprenti en cours d'année, la rémunération est réactualisée le mois suivant.

* possibilité à partir de 15 ans si la classe de 3ème a été terminée

* signature du responsable légal